

Diligence raisonnable

Faites preuve de diligence raisonnable quand vous appliquez des pesticides

John Scarterfield, investigateur, ministère de l'Environnement de l'Ontario

1. **Attitude!** Faites-vous vraiment **attention** à ce que vous faites et à vous? Êtes-vous fier de votre travail? Êtes-vous attentif aux autres? Vous considérez-vous comme un professionnel? Avez-vous l'attitude d'un applicateur professionnel et agissez-vous comme tel?
2. Avez-vous les **qualifications** requises pour travailler avec des pesticides? Possédez-vous ce qu'il faut en matière d'éducation, d'expérience, de formation et d'accréditation/licence? Assistez-vous aux ateliers d'information offerts par les fournisseurs de pesticides de la région?
3. Le pesticide utilisé est-il **homologué** au Canada et en Ontario?
4. Le pesticide que vous avez appliqué a-t-il été acheté auprès d'un **vendeur de pesticide autorisé**?
5. Avez-vous **lu et suivi le mode d'emploi de l'étiquette** du pesticide que vous avez utilisé?
 - Précautions pour la dérive de pulvérisation, dose d'application, type de buse, directives de mélange, hauteur de la rampe, vitesse d'avancement, végétation sensible, présence d'animaux, etc.
 - Gardez-vous des exemplaires des étiquettes de pesticides que vous utilisez?
6. Avez-vous tenu compte des **prévisions météorologiques** avant d'appliquer le pesticide?
7. Avez-vous tenu compte de la **vitesse et de la direction du vent** et d'autres facteurs comme l'humidité et la température avant d'appliquer le pesticide?
8. Avez-vous **avisé les résidents** susceptibles d'être touchés par la dérive de pulvérisation avant de procéder au traitement, afin qu'ils puissent connaître le pesticide utilisé et les protections à prendre?
9. Avez-vous **vérifié et enregistré dans votre carnet de notes les zones écosensibles** comme les pépinières, réserves naturelles, églises, écoles, parcs, terrains de soccer, etc. avant d'appliquer le pesticide?
10. Avez-vous **vérifié votre véhicule et appareil d'application** avant de procéder au traitement?
11. Avez-vous vérifié sur **l'étiquette que la culture et le ravageur** y figurent? Avez-vous consigné cette information?
12. Avez-vous **porté les équipements et vêtements de protection individuelle appropriés**?
13. Avez-vous **consigné les renseignements suivants dans votre carnet de notes** :
 - date d'application,
 - fournisseur où le pesticide a été acheté,
 - nom du pesticide appliqué,
 - dose d'application et quantité totale de pesticide utilisée,
 - changement de la vitesse et de la direction du vent pendant l'application,
 - hauteur de la rampe et bris d'équipements, etc.?
14. Dans le cas où un impact hors cible était survenu en raison de la dérive, **aurait-on pu prévoir cet incident relatif aux pesticides** dans les circonstances au lieu de traitement?

Programme ontarien de formation sur les pesticides

Université de Guelph, Ridgeway Campus

120 Main Street East, RIDGETOWN, (Ontario) N0P 2C0

1 800 652-8573

www.o pep.ca www.o pep.ca